

Les débuts de l'assurance-vie

Volume 2, numéro 2, 1934

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1102760ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1102760ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1934). Les débuts de l'assurance-vie. *Assurances*, 2(2), 2-2.
<https://doi.org/10.7202/1102760ar>

Le Lloyd anglais

(Suite de la 1ère page)

Signing Office, lequel voit à ce que la police contienne les signatures nécessaires; il en confirme l'authenticité en y apposant son sceau. La police est alors confiée au courtier, qui la fait parvenir à son client et fait remise de la prime aux fondés de pouvoir intéressés. Le processus est en sens contraire dans le cas d'un sinistre. Aux époques convenues, les comptes des assureurs sont dressés et ceux-ci reçoivent le résultat net des opérations, une fois constituées les réserves prévues par la loi et par les règlements intérieurs.

Comme on le voit, le Lloyd n'intervient dans toutes ces opérations qu'au seul titre d'intermédiaire: il n'accepte aucune responsabilité. Dans ce cas quelle garantie offre-t-on aux assurés?

1o.—La réserve constituée par chaque assureur agréé par le Comité; réserve dont le montant varie suivant l'importance des affaires traitées, mais qui ne doit pas être inférieure à £5,000. Elle est confiée au service intéressé du *Board of Trade* — lequel, en Angleterre, remplit les fonctions du ministère du Commerce, comme on sait.

2o.—De son côté, le Comité force chaque membre à former une provision égale aux primes perçues durant une période donnée.

3o.—Enfin, chaque membre est responsable des affaires acceptées en son nom, jusqu'à concurrence de ses biens. La responsabilité est illimitée, mais elle n'est ni conjointe, ni solidaire.

4o.—Les comptes des fondés de pouvoir sont périodiquement vérifiés par les soins du Comité.

Par la qualité des assureurs qu'il groupe, par la stricte honnêteté de leurs opérations et par l'étendue des affaires traitées, le Lloyd anglais a une réputation de premier plan dans le monde des assurances. Constatons qu'elle est méritée.

★

Au Canada, les assureurs de Lloyd's n'étaient pas officiellement reconnus avant 1932 parce qu'ils se refusaient à remplir les formalités qu'on exigeait d'eux. Aussi leurs affaires étaient-elles frappées d'une taxe spéciale. Vers la fin de l'année, la province de Québec fit une exception à la règle qu'aucun individu ne doit se constituer assureur. On assimila les *Non Marine Underwriters of London* à une compagnie et, par arrêté ministériel, on les exempta de constituer le dépôt ordinaire en considération des réserves accumulées à Londres. Dans les milieux officiels, on prend l'attitude que les *Underwriters* ont reconnu la juridiction des tribunaux canadiens en nommant un fondé de pouvoirs dans la province. Et cela, affirme-t-on, permet de faire exécuter, à même les réserves constituées à Londres, tout jugement rendu au Canada.

★

En terminant, soulignons que si le mot Lloyd se trouve dans la raison sociale de certaines sociétés américaines ou européennes, la grande association anglaise est,

croions-nous, la seule à fonctionner de la manière que nous venons de décrire. Les autres sont des compagnies à fonds social, organisées comme toute entreprise d'assurances du même genre. Elles n'ont emprunté au Lloyd anglais que le nom, dans l'espoir d'attirer sur elles un peu de la réputation dont il jouit dans le monde entier.

Gérard PARIZEAU, licencié
en sciences commerciales.

Le rapport d'expertise

Une fois son travail terminé, l'expert résume dans un rapport son enquête, ses démarches et ses conclusions. Le document doit permettre à l'assureur de reconstituer le sinistre aussi exactement que possible et de suivre les phases de l'expertise. Pour cela, il doit être fait avec un soin extrême. Nous reproduisons ci-après le schéma d'un rapport présenté par une importante firme à la suite d'un sinistre assez délicat à régler. Ce nous semble être un bon exemple de travail méthodique et bien fait.

- A—Description de la chose assurée.
B—Indications relatives au sinistre
a) où il a commencé, le temps qu'il a duré, l'endroit où les dégâts ont eu lieu, aperçu des dégâts, mesures prises pour assurer le sauvetage.
b) nom des experts nommés.
C—Détails relatifs au montant du sinistre
1o—Relevé précis de la perte
a) immeuble
b) contenu
2o—Comment on a procédé pour l'établir.
a) valeur globale des objets
b) dépréciation: méthode suivie pour l'établir, importance.
c) manière dont on a déterminé les dégâts.
D—Tableaux indiquant
1) Le montant de l'assurance et sa répartition:
- | Compagnies | Part de chacune |
|------------|-----------------|
| — | 10 |
| — | 15 |
| — | 50 |
| — | 25 |
| | 100% |
- 2) La répartition de la perte entre les assureurs:
- | Compagnies | Montant |
|------------|---------|
| — | — |
| — | — |
| — | — |
| — | — |
- E—En annexe
1) les pièces spéciales qu'on désire produire à l'appui des faits et chiffres mentionnés dans le rapport.
2) le rapport des experts, dont le témoignage a été invoqué.

Les débuts de l'assurance-vie

Si on fait remonter à la deuxième moitié du XVIIe siècle les premiers efforts d'organisation en assurance sur la vie, il faut reconnaître que celle-ci s'est pratiquée bien avant cette époque. Un journal anglais, *The Spectator*, rappelait à ce sujet, il y a quelques mois, l'existence de documents qui permettent de retracer l'origine au XVIe siècle. Il citait en particulier ce contrat, signé dans le bâtiment du Royal Exchange le 18 juin 1583, qui garantit, moyennant une prime de 8. p. 100, le paiement d'une somme de 383 livres aux héritiers de William Gibbons au cas où il mourrait avant un an. Le contrat était passé entre Gibbons et seize marchands de

la ville de Londres. Quoique cette pièce présente toutes les caractéristiques de notre police, l'opération tenait plus du jeu que de l'assurance puisqu'elle ignorait tout de la loi des grands nombres, laquelle, par la suite, devint la base des affaires de ce genre. Notons d'ailleurs que M. Gibbons mourut trois semaines avant l'expiration du contrat et que les associés durent verser le montant aux héritiers.

Le *Spectator* mentionne également les paris qu'engageaient les convives du *Lloyd's Coffee* sur le rétablissement des hommes publics qui étaient malades. On sait aussi qu'en 1697 un groupe de gens assurèrent la vie de Sir Robert Howard pour un an et que celui-ci mourut vingt-quatre heures avant l'expiration du contrat. C'est vers la même époque que les tontines se développèrent rapidement en Angleterre.

L'origine de l'assurance remonte, cependant, au moment où les assureurs possédèrent des tables de mortalité vraiment bien faites. La première est celle de John Craunt, mercier et capitaine de pompiers qui, en 1666, publia des "Observations naturelles et politiques sur les registres de Mortalité". Son initiative fut reprise plus tard par Halley et par des mathématiciens, dont les travaux donnèrent naissance à de nombreuses sociétés d'assurance qui réussirent assez mal.

C'est à la fin du XIXe siècle que les tables furent définitivement mises au point. Cela permit d'établir des tarifs assez précis pour donner à l'opération d'assurance-vie un caractère de sécurité qu'elle n'avait pas jusque là et sans lequel le succès est impossible.

Heures de bureau: Après-midi, 1 à 4
Soir: Mardi, Jeudi, Samedi 7 à 9.

Docteur LUCIEN PICHE

Ex-médecin-Interne de l'Hôp. Ste-Jeanne-d'Arc,
Ex-Interne de Ste-Justine et de l'Hôtel-Dieu.

6837, rue ST-DENIS

CRécent 7647

Docteur GEO.-F. SEGUIN

CHIRURGIEN-DENTISTE

Egalement Licencié de l'Etat du Vermont, E.-U.

7123, rue ST-DENIS

DOLLARD 4800

Opticien de l'Hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc

J. A. BOIVIN

OPTICIEN

5% de réduction si vous apportez cette annonce.

2070, rue ST-DENIS

HARBOUR 4762

O. Leblanc & Fils Ltée

AGENTS GENERAUX

Union Marine & General Insurance Co. Ltd.
Anglo Scottish Insurance Co. Ltd.
Royal Scottish Insurance Co. Ltd.
Patriotic Assurance Co. Ltd.
Canadian Indemnity Company.

AUTOMOBILE:

ANGLO SCOTTISH INSURANCE CO. LTD.
Canadian Indemnity Company

Compagnies indépendantes

276 St-Jacques Ouest • Montréal